



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 23 JUILLET 2020 À 18 HEURES 15
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 50
absents représentés : 7
absent : 1

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 23 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt trois du mois de juillet à 18 heures 15, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 15 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Véronique BREVET, Lionel CAMBLANNE, Pascal CANTAU, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Laetitia GIBARU, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Olivier PEANNE, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Patrick TAILLADE, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

Mme Françoise AGIER a donné pouvoir à Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Chantal COMBEAU a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Olivier GOYENECHÉ a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY.

Absent : Monsieur Serge MACKOWIAK.

Secrétaire de séance : Madame Véronique BREVET.

**OBJET : SPORTS - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE
AYGUEBLUE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019 DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC
Rapporteur : Monsieur Benoit DARETS**

Par délibération du 28 juin 2018, le conseil communautaire a décidé d'approuver le choix de reconduire la société VM 40230 (Vert Marine) comme gestionnaire de l'Aygueblue et de signer la convention de délégation de service public pour une durée de 5 ans à compter du 20 septembre 2018.

Conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire examine chaque année le rapport annuel établi par le délégataire de service public. Ce dernier doit produire chaque année avant le 1^{er} juin un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.

A titre exceptionnel, considérant les différentes mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, il est précisé que les rapports du commissaire aux comptes devant être annexés au compte-rendu financier constitutif du rapport annuel seront transmis ultérieurement par le délégataire.

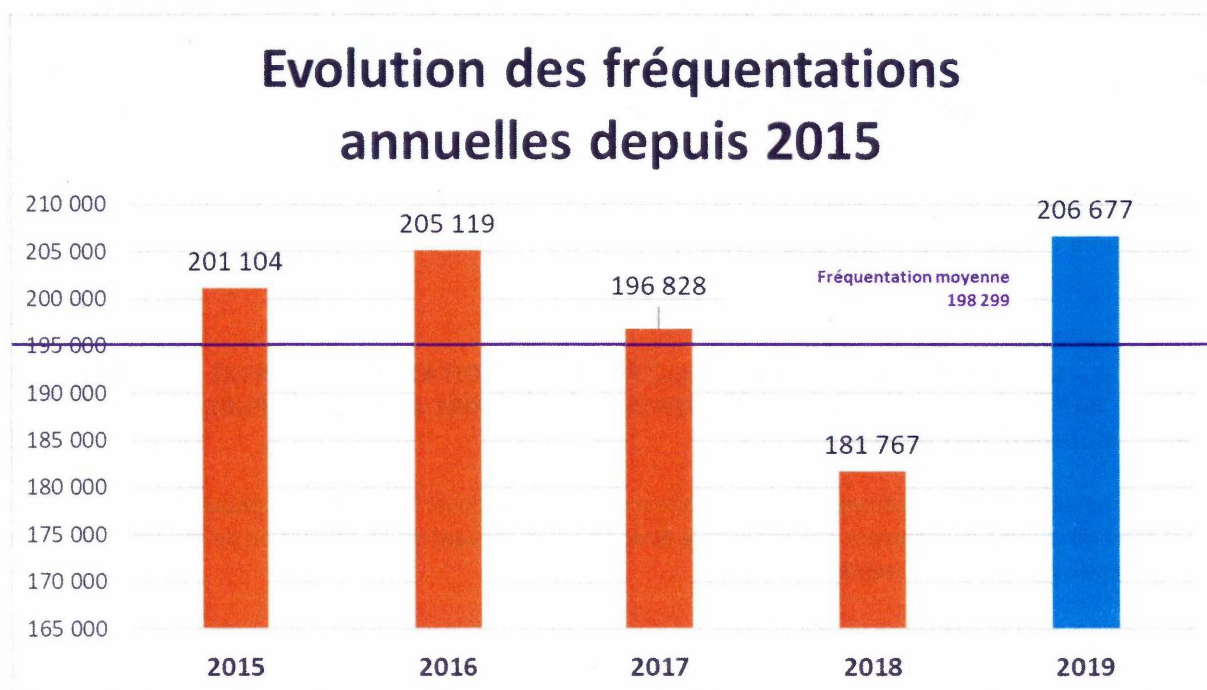
PRÉSENTATION DU BILAN DE L'ANNÉE 2019

1. Fréquentation

Fréquentation par mois depuis 2015

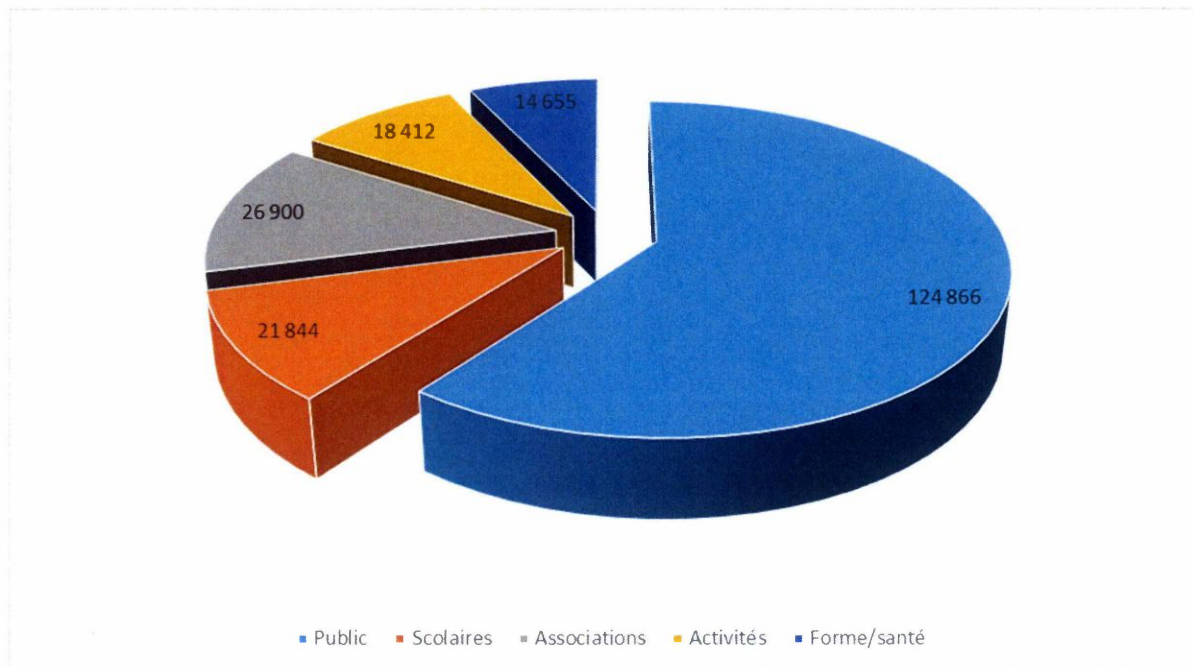
Période	2015	2016	2017	2018	2019	Delta %	Delta
 Fréquentations							
Janvier	17 490	20 407	16 080	18 539	16 508	-10,96 %	-2 031
Février	20 032	23 283	18 703	19 129	16 698	-12,71 %	-2 431
Mars	19 828	19 798	19 907	20 621	19 749	-4,23 %	-872
Avril	19 517	22 263	20 186	22 984	20 925	-8,96 %	-2 059
Mai	17 795	17 747	16 206	17 880	18 560	3,80 %	680
Juin	12 912	14 821	12 006	12 649	11 683	-7,64 %	-966
Juillet	14 610	14 543	14 116	15 021	15 977	6,36 %	956
Aout	18 389	18 449	18 815	18 609	17 982	-3,37 %	-627
Septembre	13 920	9 826	12 661	6 609	13 014	96,91 %	6 405
Octobre	18 632	16 310	16 986	887	20 843	2 249,83 %	19 956
Novembre	17 279	16 214	17 215	15 111	20 122	33,16 %	5 011
Décembre	10 700	11 458	13 947	13 728	14 616	6,47 %	888
Tot. 12 mois	201 104	205 119	196 828	181 767	206 677	13,70 %	24 910

Fréquentation cumulée depuis 2015



NB : la baisse de fréquentation en 2018 est directement liée à la fermeture de l'équipement pour travaux.

Répartition détaillée par public en 2019



Analyse de la fréquentation

En 2018, la baisse de fréquentation s'explique par la fermeture pour travaux (1,5 mois en septembre-octobre), cumulée aux travaux de l'autoroute A63 durant le dernier trimestre, générant des difficultés d'accès au centre aquatique.

Aussi, l'analyse de fréquentation compare 2 années pleines : 2017 et 2019.

Fréquentation totale :

206 677 passages en 2019, soit une hausse de 9 849 personnes (5 %) par rapport à 2017. En termes de fréquentation, 2019 est la seconde meilleure année depuis l'ouverture du site.

L'évolution positive concerne les 3 secteurs « public », « forme/santé » et « associations ».

Public :

Plus-value liée aux animations en périodes de vacances scolaires (Halloween, Noël), aux actions commerciales, journées-découverte et autres partenariats (office de tourisme par ex).

Origine des publics

	CP	Libelle	Nombre de ventes	CA TTC	CA HT	%
1	40100	DAX	6 906	73 227,50	61 022,92	15,31
2	40230	ST GEOURS DE MAREMNE	2 704	30 793,59	25 661,32	5,47
3	40140	SOUSTONS	2 428	35 388,20	29 490,17	4,67
4	40230	ST VINCENT DE TYROSSE	2 125	28 543,65	23 786,37	4,27
5	40130	CAPBRETON	1 653	20 825,10	17 354,25	3,25
6	40990	ST PAUL LES DAX	1 591	21 609,50	18 007,92	3,80
7	40510	SEIGNOSSE	1 067	14 707,30	12 256,08	1,97
8	40530	LABENNE	1 016	13 888,30	11 573,58	2,34
9	40150	ANGRESSE	934	9 784,60	8 153,83	1,89
10	40140	AZUR	865	8 733,10	7 277,58	1,69
11	40230	TOSSE	853	11 750,65	9 792,21	1,61
12	40140	MAGESCQ	756	10 174,85	8 479,04	1,54
13	40130	BENESSE MAREMNE	748	13 650,59	11 375,49	1,50
14	40260	CASTETS	622	6 965,10	5 804,25	1,31
15	40230	ST JEAN DE MARSACQ	615	8 521,50	7 101,25	1,28
16	64100	BAYONNE	530	6 974,50	5 812,08	1,30
17	40220	TARNOS	497	6 531,15	5 442,62	1,33
18	40300	BELUS	449	4 663,90	3 886,58	1,07
19	40440	ONDRES	445	6 104,10	5 086,75	1,10
20	40230	SAUBION	431	6 333,30	5 277,75	0,85

Il est à noter que 16 % des entrées enregistrées sont attribuées à un public dacquois. L'ouverture prochaine du centre aquatique du Grand Dax devrait impacter la fréquentation, d'où l'importance de maintenir une dynamique commerciale attractive.

Forme / santé : le secteur est en progression constante, grâce au rajeunissement de l'espace bien-être (sauna, hammam).

Associations :

Ce secteur bénéficie mécaniquement d'une hausse liée aux modalités de décompte des passages pour l'école de natation (passages autrefois comptabilisés en « public », désormais en « associations »).

Scolaires :

Depuis septembre 2019 (année scolaire 2019/2020) :

26 écoles primaires : 1 629 élèves et 66 classes

Angresse	Saint-Vincent-de-Tyrosse, La Lande
Azur	Saint-Vincent-de-Tyrosse Les Arènes
Bénesse-Marenne	Saint-Vincent-de-Tyrosse Sainte Marie
Capbreton, Saint Exupéry	Saubion
Capbreton, Saint Joseph	Saubrigues
Hossegor	Saubusse
Josse	Seignosse Grand Chêne
Magescq	Seignosse Les 2 Etangs
Messanges	Soorts-Hossegor
Saint-Geours-de-Marenne	Soustons, Isle Verte
Saint-Jean-de-Marsacq	Soustons, Notre Dame
Sainte-Marie-de-Gosse	Tosse
Saint-Martin-de-Hinx	Vieux-Boucau

5 collèges : 756 élèves et 28 classes

Capbreton, Labenne, Saint-Geours-de-Marenne, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons

Résultats des tests de natation de l'Education Nationale en 2018/2019

Classes	Test débutant	Test 1	Test 2
CE1	94 %	75 %	40 %
CM1	99 %	96 %	80 %

Test 1 correspond au test d'aisance aquatique (utile à l'enfant pour toutes activités nautiques : surf, voile etc.)

Test 2 est proche du niveau attendu en fin de cycle 3 (fin 6^{ème})

L'accueil des scolaires à 2 classes offre des conditions d'apprentissage exceptionnelles.

Pour le 1^{er} degré, pour 10 séances Macs consacre 68 € par élève avec transport et 53,64 € hors transport.

Pour le 2nd degré, ce coût est de 68,80 € par élève (transport à la charge du CD40)

41 % des élèves de CE1 ayant satisfaits au test 1, ont aussi réussi le test 2 (niveau CM1) et 80 % des élèves de CM1 ont un niveau proche de celui attendu à la fin de la 6^{ème}.

2. Résultats financiers

COMPTE DE RESULTAT	01/01/2019 31/12/2019	01/01/2018 31/12/2018	VARIATION	
Recettes piscine	831 193,55 €	780 516,63 €	50 676,92 €	6,49%
Recettes forme	70 081,35 €	68 450,88 €	1 630,47 €	2,38%
Contribution / Dotation à la régie	483 080,83 €	410 119,56 €	72 961,27 €	17,79%
Produits divers	20 752,99 €	48 220,18 € -	27 467,19 €	-56,96%
Produits	1 405 108,72 €	1 307 307,25 €	97 801,47 €	7,48%
Fluides	220 009,92 €	224 739,73 € -	4 729,81 €	-2,10%
Achats	45 599,83 €	42 656,46 €	2 943,37 €	6,90%
Services extérieurs	134 362,28 €	128 181,30 €	6 180,98 €	4,82%
Autres services extérieurs	117 365,40 €	117 892,37 € -	526,97 €	-0,45%
Impôts et taxes	62 454,10 €	59 188,68 €	3 265,42 €	5,52%
Charges de personnel	625 862,34 €	667 817,07 € -	41 954,73 €	-6,28%
Charges diverses	39 072,34 €	53 429,46 € -	14 357,12 €	-26,87%
Charges	1 244 726,21 €	1 293 905,07 € -	49 178,86 €	-3,80%
TOTAL RESULTAT	160 382,51 €	13 402,18 €	146 980,33 €	1096,69%

Il n'est pas possible d'établir une comparaison pertinente par rapport à 2018, du fait de la fermeture de l'établissement au cours de cet exercice. 2019 apparaît toutefois en terme de chiffre d'affaire et de fréquentation la deuxième meilleure année depuis l'ouverture du site (cf. ci-après).

Chiffre d'affaires en € par mois depuis 2015

Période	2015	2016	2017	2018	2019	Delta %	Delta
janvier	71 821	76 772	67 524	83 659	73 864	-11,71 %	-9 795
février	92 911	119 081	87 525	89 045	79 877	-10,30 %	-9 168
mars	101 367	83 534	101 729	97 453	101 885	4,55 %	4 432
avril	84 670	111 766	96 978	107 002	93 234	-12,87 %	-13 768
mai	78 898	76 119	77 939	78 868	70 603	-10,48 %	-8 265
juin	78 735	72 168	75 568	72 328	76 301	5,49 %	3 973
juillet	86 442	86 417	90 696	85 469	104 225	21,94 %	18 756
août	133 605	131 576	146 475	104 932	131 062	24,90 %	26 130
septembre	106 483	110 761	105 629	54 129	94 444	74,48 %	40 315
octobre	84 076	90 779	84 688	32 161	97 706	203,80 %	65 545
novembre	61 783	78 330	84 571	77 910	87 824	12,72 %	9 914
décembre	93 138	93 963	93 781	89 613	101 137	12,86 %	11 524
							0
Total 12 mois	1 073 929	1 131 266	1 113 103	972 569	1 112 162	14,35 %	139 593

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRE DEPUIS 2015



Commentaires :

La fermeture pour travaux en fin septembre et octobre 2018 a induit une perte de chiffre d'affaire jusqu'en mai 2019.

Ont impacté positivement le chiffre d'affaire :

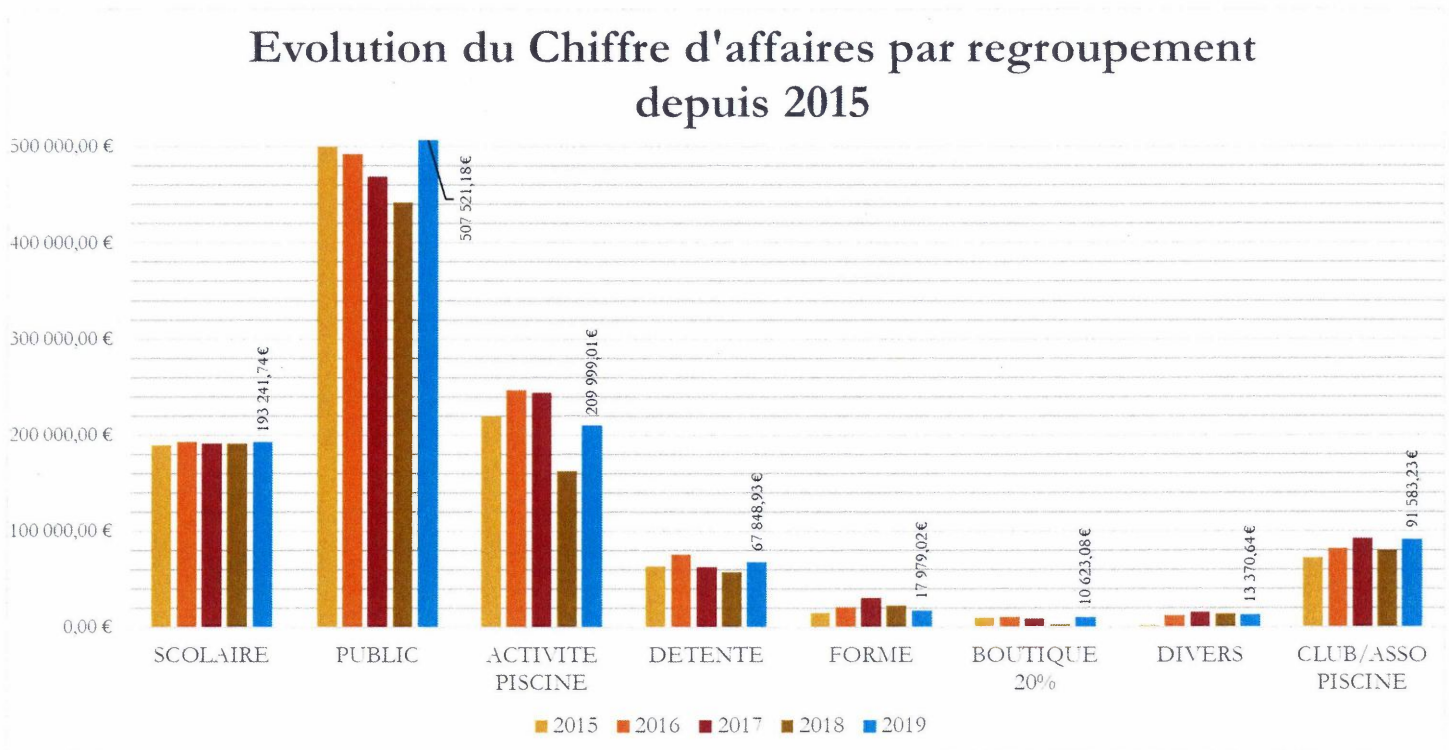
- les opérations commerciales toute l'année,
- les offres promotionnelles en direction des comités d'entreprises,
- le développement qualitatif de l'école de natation avec des contenus plus pédagogiques, ayant généré plus d'inscriptions,
- la simplification des « formules » et baisse de prix significative des « activités » et « fitness ».

3. Effectif salarié

Le centre aquatique emploie 22 collaborateurs représentant 19,60 ETP répartis comme suit :

Equipe bassin :

- 1 chef de bassin en CDI / 35h
- 7 maîtres-nageurs : 3 en CDI / 35h + 3 CDD (35h) + 1 CDI (22,75h)



Equipe accueil :

- 1 responsable de l'accueil en CDI / 35h
- 3 hôtesses : 1 en en CDI à 35h + 1 CDD (35h) + 1 CDD (30h)

Equipe entretien :

- 1 responsable de l'entretien en CDI / 35h
- 1 agent technique en CDI / 35h
- 5 agents d'entretien en CDD (2x 35h / 1x 30h / 2x 6h25)
- 1 responsable technique en CDI / 35h
- 1 responsable administrative et financière en CDI / 30h
- 1 directeur en CDI / 35h

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-3, L. 1413-1 et R. 1411-7 ;

VU la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Centre aquatique « l'Aygueblue » conclue avec la Société VM 40230 le 9 août 2018 ;

VU le rapport annuel d'activités 2019 présenté par le délégataire de service public, la société VM 40230 ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de prendre acte de sa communication par le délégataire de service public.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 23 juillet 2020

 Le président,
Pierre Froustey